



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 40 - MARS 2015

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2015068-0005 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n °2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP- HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »	1
--	---

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

Autre N °2015063-0006 - Récépissé de déclaration SAP 432940542 - MATHS MELISSO COURS PARTICULIERS	3
Autre N °2015064-0006 - Récépissé de déclaration SAP 807877410 - BRICOL'ART	5
Autre N °2015064-0007 - Récépissé de déclaration SAP 803467901 - KOUAKAM Serge	7
Autre N °2015064-0008 - Récépissé de déclaration SAP 519245682 - O2 PARIS 15	9
Autre N °2015068-0007 - Récépissé de déclaration SAP 809943574 - BIARI Cindy	11
Autre N °2015068-0008 - Récépissé de déclaration SAP 809396534 - TECHNO INTERNATIONAL	13
Autre N °2015068-0009 - Récépissé de déclaration SAP 807509807 - GMLL (My Cuistot)	15
Autre N °2015068-0010 - Récépissé de déclaration SAP 533261251 - PRUDHOMME Jérôme (Mon chat est servi)	17

75 - Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Paris

Arrêté N °2015068-0006 - MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION DES BAUX COMMERCIAUX DE PARIS	19
Arrêté N °2015068-0011 - MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION DES BAUX D'HABITATION DE PARIS	23

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2015065-0002 - Arrêté n °DTPP 2015-170 accordant l'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire pour le Docteur Vétérinaire CLEMENT Marion.	26
Arrêté N °2015065-0003 - Arrêté n °2015-00218 portant nomination au sein du conseil parisien de prévention et de sécurité.	29
Arrêté N °2015068-0001 - Arrêté n °15-00007 portant désignation des membres de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des adjoints de sécurité relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris.	36

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction de la modernisation et de l'administration

Arrêté N °2015068-0004 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n °2014229-0009 du 14 août 2014 répartissant les électeurs entre les bureaux de vote pour la période comprise entre 1er mars 2015 et le 29 février 2016	40
--	----



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015068-0005

**signé par
Directeur général de l'AP- HP**

le 09 Mars 2015

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n °2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP- HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »

Arrêté directeur modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »

**Le directeur général
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

La secrétaire générale entendue,

Arrête :

Article 1 :

Le A de l'article 1 de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé est remplacé par ce qui suit :

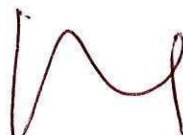
« A – Les ordres de mission »

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

- 9 MARS 2015



Martin HIRSCH



PREFECTURE PARIS

Autre n °2015063-0006

**signé par
Pour le Préfet par délégation du directeur régional et par subdélégation le directeur adjoint**

le 04 Mars 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

Récépissé de déclaration SAP 432940542 -
MATHS MELISSO COURS
PARTICULIERS

**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Paris**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 432940542
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE TERRITORIALE DE PARIS le 27 février 2015 par Monsieur MELISSOPOULOS Alexandre, en qualité de gérant, pour l'organisme MATHS MELISSO COURS PARTICULIERS dont le siège social est situé 130 ? RUE Saint Charles 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 432940542 pour les activités suivantes :

- Cours particuliers à domicile
- Soutien scolaire à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

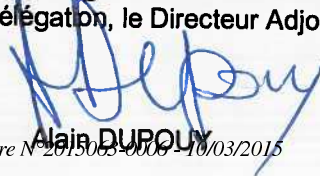
Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 4 mars 2015

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, le Directeur Adjoint,



Alain DUPOUY



PREFECTURE PARIS

Autre n °2015064-0006

**signé par
Pour le Préfet par délégation du directeur régional et par subdélégation le directeur adjoint**

le 05 Mars 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

Récépissé de déclaration SAP 807877410 -
BRICOL'ART

**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Paris**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 807877410
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE TERRITORIALE DE PARIS le 1^{er} mars 2015 par Monsieur CANET, en qualité de responsable, pour l'organisme BRICOL'ART dont le siège social est situé 56, rue des Archives 75004 PARIS et enregistré sous le N° SAP 807877410 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Travaux de petit bricolage

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 5 mars 2015

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, le Directeur Adjoint,

Alain DUPOUY



PREFECTURE PARIS

Autre n °2015064-0007

**signé par
Pour le Préfet par délégation du directeur régional et par subdélégation le directeur adjoint**

le 05 Mars 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

Récépissé de déclaration SAP 803467901 -
KOUAKAM Serge

**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Paris**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 803467901
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE TERRITORIALE DE PARIS le 2 mars 2015 par Monsieur KOUAKAM Serge, en qualité d'auto-entrepreneur, pour l'organisme KOUAKAM Serge dont le siège social est situé 16, rue Jean Ferrandi 75006 PARIS et enregistré sous le N° SAP 803467901 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 5 mars 2015

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, le Directeur Adjoint,

Alain DUPOUY



PREFECTURE PARIS

Autre n °2015064-0008

**signé par
Pour le Préfet par délégation du directeur régional et par subdélégation le directeur adjoint**

le 05 Mars 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

Récépissé de déclaration SAP 519245682 - O2
PARIS 15

**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Paris**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 519245682
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE TERRITORIALE DE PARIS le 3 mars 2015 par Monsieur ADOLPHE Clément, en qualité de responsable d'agence, pour l'organisme O2 PARIS 15 dont le siège social est situé 44, rue Sébastien Mercier 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 519245682 pour les activités suivantes :

- Accompagnement/Déplacements enfants + 3 ans
- Garde d'enfants + 3 ans à domicile
- Commissions et préparation de repas
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence
- Petits travaux de jardinage
- Soutien scolaire à domicile
- Travaux de petit bricolage

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 5 mars 2015

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, le Directeur Adjoint,



PREFECTURE PARIS

Autre n °2015068-0007

**signé par
Pour le Préfet par délégation du directeur régional et par subdélégation le directeur adjoint**

le 09 Mars 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

Récépissé de déclaration SAP 809943574 -
BIARI Cindy

**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Paris**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 809943574
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE TERRITORIALE DE PARIS le 5 mars 2015 par Madame BIARI Cindy, en qualité d'auto-entrepreneur, pour l'organisme BIARI Cindy dont le siège social est situé 73, rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS et enregistré sous le N° SAP 809943574 pour les activités suivantes :

- Cours particuliers à domicile
- Soutien scolaire à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 9 mars 2015

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, le Directeur Adjoint,

Alain DUPOUY



PREFECTURE PARIS

Autre n °2015068-0008

**signé par
Pour le Préfet par délégation du directeur régional et par subdélégation le directeur adjoint**

le 09 Mars 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

Récépissé de déclaration SAP 809396534 -
TECHNO INTERNATIONAL

**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Paris**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 809396534
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE TERRITORIALE DE PARIS le 4 mars 2015 par Monsieur LIGAN Hermann, en qualité de gérant, pour l'organisme TECHNO INTERNATIONAL dont le siège social est situé 10, rue Penthievre 75008 PARIS et enregistré sous le N° SAP 809396534 pour les activités suivantes :

- Assistance informatique à domicile
- Soutien scolaire à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 9 mars 2015

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, le Directeur Adjoint,

Alain DUPOUY



PREFECTURE PARIS

Autre n °2015068-0009

**signé par
Pour le Préfet par délégation du directeur régional et par subdélégation le directeur adjoint**

le 09 Mars 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

Récépissé de déclaration SAP 807509807 -
GMML (My Cuistot)

**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Paris**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 807509807
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE TERRITORIALE DE PARIS le 3 mars 2015 par Monsieur MANCA Guillaume, en qualité de président, pour l'organisme GMMML – My Cuistot, dont le siège social est situé 156, rue du Fg Poissonnière 75010 PARIS et enregistré sous le N° SAP 807509807 pour les activités suivantes :

- Commissions et préparation de repas

Ces activités sont effectuées en qualité de mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 9 mars 2015

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, le Directeur Adjoint,

Alain DUPOUY



PREFECTURE PARIS

Autre n °2015068-0010

**signé par
Pour le Préfet par délégation du directeur régional et par subdélégation le directeur adjoint**

le 09 Mars 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

Récépissé de déclaration SAP 533261251 -
PRUDHOMME Jérôme (Mon chat est servi)

**DIRECCTE Ile-de-France
Unité Territoriale de Paris**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 533261251
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE TERRITORIALE DE PARIS le 6 mars 2015 par Monsieur PRUDHOMME Jérôme, en qualité d'auto-entrepreneur, pour l'organisme « Mon chat est servi » dont le siège social est situé 9, rue Roli 75014 PARIS et enregistré sous le N° SAP 533261251 pour les activités suivantes :

- Accompagnement/Déplacements enfants + 3 ans
- Assistance administrative à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'animaux (personnes dépendantes)
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence
- Travaux de petit bricolage

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 9 mars 2015

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, le Directeur Adjoint,



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015068-0006

signé par
par délégation, la Préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile- de- France,
préfecture de Paris

le 09 Mars 2015

75 - Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Paris

**MODIFIANT LA COMPOSITION
NOMINATIVE DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION
DES BAUX COMMERCIAUX DE PARIS**



PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE DE CONCILIATION DES BAUX COMMERCIAUX DE PARIS

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu l'article L 145-35 du code de commerce;

Vu le décret n° 88-694 du 9 mai 1988 relatif aux commissions départementales de conciliation en matière de baux d'immeubles ou locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ;

Vu la circulaire du 3 août 1988 portant application de la loi et du décret susvisés, du garde des sceaux, ministre de la justice et du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013102-006 du 12 avril 2013 portant nomination des membres de la commission départementale de conciliation en matière de baux commerciaux ;

Considérant le courriel du 22 juillet 2014 de M. Jean-Pierre BAJON, représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat, qui ne souhaite pas conserver son siège du fait de son départ à la retraite en octobre 2013 ;

Considérant le décès de M. Dominique POMMERET, représentant la Chambre FNAIM Paris-Ile-de-France;

Considérant le décès de M. Jean-Claude BROUARD, représentant la Compagnie nationale des experts immobiliers;

Vu le courrier du 25 septembre 2014 confirmant la représentation de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris par M. Thierry JOUANNY-COULOMB, coiffeur ;

Vu le courrier 21 novembre 2014 confirmant la représentation de la Chambre FNAIM Paris-Ile-de-France par M. Frédéric DUBEAU, président de la commission Commerce et Bureaux de la FNAIM;

Vu le courriel du 25 février 2015 confirmant la représentation de la Compagnie nationale des experts immobiliers par M. Marc GAILLARD;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : L'article 1er de l'arrêté n° 2013102-0006 du 12 avril 2013 relatif à la composition nominative de la commission départementale de conciliation des baux commerciaux de Paris est ainsi modifié :

SECTION n° 4

Au titre des représentants des bailleurs

Suppléants :

supprimer : M. Dominique POMMERET (Chambre FNAIM Paris -Ile de France)

ajouter : M. Frédéric DUBEAU (Chambre FNAIM du Grand Paris)

SECTION n° 5

Au titre des représentants des bailleurs

Titulaires :

supprimer : M. Jean-Claude BROUARD (Compagnie nationale des experts immobiliers)

ajouter : M. Marc GAILLARD (Compagnie nationale des experts immobiliers)

Au titre des représentants des locataires

Suppléants :

supprimer : M. Jean-Pierre BAJON (Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris)

ajouter : M. Thierry JOUANNY-COULOMB (Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris)

ARTICLE 2 : L'article 2 de l'arrêté n° 2013102-0006 du 12 avril 2013 relatif à la composition nominative de la commission départementale de conciliation des baux commerciaux de Paris est ainsi modifié :

Le secrétariat de la commission est composé comme suit :

Titulaires:

supprimer : M. Bernard FRANQUET

Suppléants:

ajouter : Mme Linda VALY

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

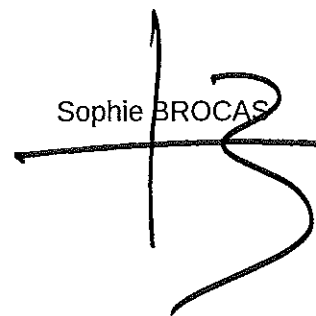
ARTICLE 4 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes.

ARTICLE 5 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le portail web de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 09 MARS 2015

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris et par délégation,
la préfète, secrétaire générale
de la préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

Sophie BROCAS





PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015068-0011

signé par
par délégation, la Préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile- de- France,
préfecture de Paris

le 09 Mars 2015

75 - Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Paris

MODIFIANT LA COMPOSITION
NOMINATIVE DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION
DES BAUX D'HABITATION DE PARIS



PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE DE CONCILIATION DES BAUX D'HABITATION DE PARIS

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière ;

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et notamment son article 188 ;

Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et notamment son article 86 ;

Vu le décret n°2001-653 du 19 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 et relatif aux commissions départementales de conciliation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014034-0004 du 3 février 2014 fixant la liste des organisations de bailleurs et de locataires représentatives et le nombre de leurs représentants à la commission départementale de conciliation de Paris;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014080-0006 du 21 mars 2014 relatif à la composition nominative de la commission départementale de conciliation de Paris ;

Vu la lettre du 20 février 2015 de l' AFOC 75- Association FO de Consommateurs-secteur logement;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

.../...

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté n° 2014080-0006 du 21 mars 2014 relatif à la composition nominative de la commission départementale de conciliation de Paris est ainsi modifié :

- au lieu de : M. Bertrand BLANC (Titulaire)
lire : M. Jacques-Nicolas de WECK

- au lieu de : Mme Agatina MOSCHETTI (Suppléante)
lire : Mme Annie SZUFA

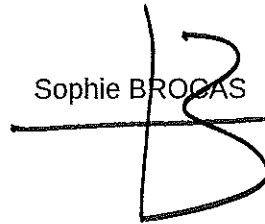
ARTICLE 2 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes.

ARTICLE 3 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le portail web de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 09 MARS 2015

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris et par délégation,
la préfète, secrétaire générale
de la préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

Sophie BROGAS





PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015065-0002

**signé par
Préfet de police**

le 06 Mars 2015

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté n °DTPP 2015-170 accordant
l'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire
pour le Docteur Vétérinaire CLEMENT
Marion.



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires
Pôle "Police Sanitaire des Animaux"

ARRÊTÉ n° DTPP 2015-47 du 06 MARS 2015

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R.203-3 à R.203-16 ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire ;

Vu la demande de Mme Marion CLEMENT, née le 10 mars 1980 à Arras (62), inscrite à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 21095, et dont le domicile professionnel administratif est situé 47, avenue de la République à Paris 11^{ème} ;

Sur proposition du Directeur départemental de la protection des populations de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L.203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé, est octroyée au **Docteur vétérinaire Marion CLEMENT**, pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R.203-3 du code susvisé.

ARTICLE 2 :

Le Docteur vétérinaire Marion CLEMENT s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat et des opérations de police sanitaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

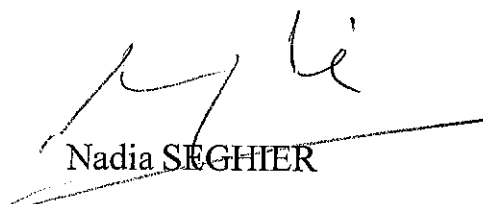
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> / prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R.203-15, R.228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 3 :

Le Directeur des transports et de la protection du public et le Directeur départemental de la protection des populations de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

P/ le préfet de police et par délégation,
La sous-directrice de la protection sanitaire et de
l'environnement



Nadia SEGHIER



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015065-0003

**signé par
Préfet de police**

le 06 Mars 2015

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté n °2015-00218 portant nomination au sein du conseil parisien de prévention et de sécurité.



CABINET DU PREFET

Arrêté n° 2015-00218

portant nomination au sein du conseil parisien de prévention et de sécurité

Le Préfet de Police,

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté n° 2015-00177 du 24 février 2015 relatif au conseil parisien de prévention et de sécurité, notamment son article 3 ;

La Maire de Paris et le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris consultés ;

Sur proposition du Préfet, directeur du cabinet,

Arrête :

Article 1. - Sont nommés au sein du conseil parisien de prévention et de sécurité, en qualité de membre ne siégeant pas en qualité de représentant des services de l'Etat pour un mandat de trois ans :

I. - Magistrats :

Sur proposition du Président du tribunal de grande instance de Paris, trois magistrats du siège :

- M. Henri MOYEN vice-président chargé de l'application des peines, magistrat responsable du service de l'application des peines.
- M. Thierry BARANGER, vice-président, président du Tribunal pour enfant de Paris
- Mme Anne DUPUY, vice-présidente, magistrat responsable du service des affaires familiales.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Arrêté N°2015065-0003 - 10/03/2015

Sur proposition du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, trois magistrats du parquet :

- M. Serge MACKOWIAK, procureur de la République adjoint, responsable de la 1ère division : action publique territoriale, traitement en temps réel majeurs, section des mineurs ;
- Mme Laure VERMEERSCH, vice-procureur, chargée de mission auprès du procureur de la République de Paris, politiques partenariales et suivi des maisons de la justice et du droit ;
- Mme Françoise GUYOT, vice-procureur, chargée de mission auprès du procureur de la République de Paris, lutte contre les violences faites aux femmes.

II. - Ville de Paris et ses établissements publics :

Sur proposition du conseil de Paris, quinze conseillers de Paris :

- Mme Colombe BROSSEL ;
- M. David ASSOULINE ;
- Mme Véronique LEVIEUX ;
- Mme Nawel OUMER ;
- Mme Léa FILOCHE ;
- M. Pascal JULIEN ;
- Mme Emmanuelle BECKER ;
- Mme Hélène BIDARD ;
- Mme Dominique VERSINI ;
- M. Philippe GOUJON ;
- M. Frédéric PECHENARD ;
- Mme Déborah PAWLIK ;
- Mme Delphine BURKLI ;
- Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE ;
- Mme Leïla DIRI.

Le secrétaire général de la ville de Paris, ou son représentant

- M. Philippe CHOTARD

Le directeur de la prévention et de la protection du public, ou son représentant

- M. Matthieu CLOUZEAU.

Sur proposition du conseil d'administration de Paris Habitat-OPH :

- M. Stéphane DAMBRINE, directeur général de Paris Habitat OPH.

III. - Associations, établissements ou organismes et personnalités qualifiées œuvrant dans les domaines mentionnés à l'article D. 132-14 du code de la sécurité intérieure relevant de la politique publique de prévention de la délinquance :

1° Associations œuvrant dans le domaine :

a) De la prévention et de la lutte contre la délinquance des jeunes :

- M. Nicolas OBERLIN, délégué fédéral de la « fédération des centres sociaux de Paris » ;
- M. Jean ROUCHE, président du « Comité de la Prévention Spécialisée de Paris » ;
- Mme Clara FRANCO, vice-présidente de la fédération nationale des assesseurs près les tribunaux pour enfants ;
- M. Thierry JARLET, directeur général de la mission locale de Paris ;
- M. Gilles PETIT-GATS, directeur de l'association « La Clairière » ;
- Mme Nicole GLOAGUEN, directrice générale de la fondation Jeunesse Feu Vert ;
- M. Bernard MONNIER, président de l'association « Arc 75 » ;
- Mme Odile FAUSSEMAGNE, présidente de l'association « Jean Cotxet » ;
- Mme Sonia IMLOUL, présidente de l'association "Respect 75/93" ;
- M. Guillaume LARDANCHET, directeur de l'association « Hors la Rue » ;
- Mme Anne LESUEUR, directrice de l'association d'aide pénale « AAPE » ;
- M. Frédéric LAUFERON, directeur général l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale "APCARS" ;
- Mme Maryse BELLUCI-DRICOT, déléguée régionale service "Paradoxe" du centre de soins et d'accompagnement et de prévention en addictologie confluences-groupe SOS et service "Parenthèse" du centre de soins et d'accompagnement et de prévention en addictologie confluences-groupe SOS.

b) De la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes et aux publics vulnérables :

- Mme Anna SMORGUL-CZERNY, directrice du « centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Paris » (CIDFF) ;
- Mme Nathalie MARINIER, conseillère conjugale, représentante du « mouvement français pour le planning familial » ;
- Mme Isabelle GILLETTE-FAYE, directrice de la fédération nationale de « groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles et des mariages forcés » (GAMS) ;
- Mme Marilyn BALDECK, déléguée générale de « l'association contre les violences faites aux femmes au travail »(AVFT) ;
- M. Michel JOUVE, directeur général de l'association « ARFOG-LAFAYETTE » ;
- Mme Virginie PETIT, représentante de l'association « Femmes solidaires » ;
- Mme Marie-France CASALIS, co-fondatrice de l'association « collectif féministe contre le viol » (CFCV) et responsable des formations du CFCV ;
- Mme Viviane MONNIER, directrice de l'association « Halte aide aux femmes battues » (HAFB) ;
- Mme Zeliha ALKIS, représentante de l'association « Eller » ;
- M. Jean-Christophe TÊTE, directeur de l'établissement de Paris de l'association « Amicale du Nid » ;
- Mme Vanessa SIMONI, représentante de l'association « les amis du bus des femmes » ;
- M. Jean-Marc OSWALD, coordinateur programme prostitution de l'association « Aux Captifs, la Libération » ;
- Mme Yolanda GUTIERREZ, directrice de l'association « le foyer Jorbalan » ;
- Mme Catherine PEQUART, directrice de l'association « Charonne » ;
- Mme Justine ROCHERIEUX, coordinatrice de l'association « le Mouvement du Nid en Ile-de-France » ;
- Mme Carole DAMIANI, directrice de l'association "Paris-Aides aux victimes"(PAV) ;
- M. Stephen BENSIMON, directeur de l'institut de formation à la médiation et la négociation (IFOMENE) ;
- M. Khalid ELKHAL, représentant la « Ligue Contre le Racisme et l'Antisémitisme » (LICRA) ;
- M. Daniel SISCO, président de « l'Association de Défense des Familles et de l'Individu Paris Ile-de-France » (ADFI-IDF) ;

- Mme Laure TELO, présidente du « Centre Contre les Manipulations Mentales Ile-de-France (CCMM-IDF) » ;
- Mme Geneviève BARATON, directrice territoriale de Paris de l'association « AURORE » ;
- M. Pierre LEYRIT, directeur de l'association « Coordination Toxicomanie ».

c) De la tranquillité publique :

- M. Michel MARCUS, délégué général du « Forum Français pour la Sécurité Urbaine » (FFSU) ;
- M. Pierre VIGEOLAS, directeur du comité de Paris de l'association « Prévention Routière » ;
- M. Alexis COUSSEMENT, président de la « Ligue Contre la Violence Routière » ;
- Mme Françoise TAFFARY, membre du comité directeur du Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris" (CDOS) ;
- M. Christian DUMONT, président de l'association « le club des amis du PSG » ;
- Mme Christine LE GAL, directrice de la « fondation P.S.G. ».

2° Responsables d'établissements ou d'organismes publics et privés et personnalités qualifiées intéressés ou concernés par la prévention de la délinquance :

a) Organismes consulaires :

- M. Gérald BARBIER, vice-président en charge du commerce de la chambre de commerce et de l'industrie de Paris ;
- M. Christian LE LANN président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Paris ou son représentant ;

b) Dans le domaine des transports publics de voyageurs :

- Mme Josiane SOMMACAL, responsable mission coordination prévention RATP-département sécurité ;
- M. François TULLI, directeur délégué sûreté Ile-de-France, SNCF.

c) Personnalités qualifiées œuvrant dans les domaines mentionnés à l'article D. 132-5 du code de la sécurité intérieure.

- M. Jean-Paul BENAS, directeur du groupement parisien inter bailleurs de surveillance ;
- Mme Saïda BELAID, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Article 2. - Le préfet, directeur du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **06 MARS 2015**



Bernard BOUCAULT

2015-00218



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015068-0001

**signé par
Préfet de police**

le 09 Mars 2015

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté n °15-00007 portant désignation des membres de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des adjoints de sécurité relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris.



PREFECTURE DE POLICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
service de gestion des personnels de la police nationale

Arrêté n° 15-00007

**portant désignation des membres de la commission consultative paritaire compétente
à l'égard des adjoints de sécurité relevant du secrétariat général pour l'administration de la police
de la zone de défense et de sécurité de Paris**

Le Préfet de Police,

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1780 modifié du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2013-951 du 23 octobre 2013 modifié relatif à la modernisation de l'administration de la police nationale et aux systèmes d'information et de communication dans la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'arrêté du 24 août 2000 modifié fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2009 modifié instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des adjoints de sécurité recrutés en application de l'article 36 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu les résultats des élections organisées entre le 1^{er} et le 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel à la commission consultative paritaire interdépartementale compétente à l'égard du corps des adjoints de sécurité affectés dans le ressort du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

1 / 3

(Arrêté n° 15-00007)
Arrêté N°2015068-0001 - 10/03/2015

A R R Ê T E :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des adjoints de sécurité relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris :

Membres titulaires :

M. Bertrand LE FEBVRE DE SAINT-GERMAIN,
Sous-directeur des personnels à la direction des ressources humaines, président ;

M. Jean-Marc DARRAS,
Adjoint au sous-directeur de la gestion opérationnelle
à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;

Mme Brigitte BOUDET,
Adjointe au sous-directeur de la gestion opérationnelle
à la direction de l'ordre public et de la circulation ;

M. Eric GUILLET,
Sous-directeur chargé du soutien à l'investigation
à la direction de la police judiciaire ;

Membres suppléants :

Mme Cécile-Marie LENGLET,
Chef du service de gestion des personnels de la police nationale
à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;

Mme Sylvie BRIEC,
Adjoint au chef de la direction des ressources humaines
à la direction centrale de la police aux frontières ;

M. Julien DEFER
Chef de la division des études, des effectifs et des méthodes
à la direction centrale de la sécurité publique ;

M. Stéphane SANCHEZ
Chef du bureau des personnels et de la formation
à la direction zonale des compagnies républicaines de sécurité de PARIS.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des adjoints de sécurité relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme Marion SIREIX <i>ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC</i>	M. Daniel RAMIREZ <i>ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC</i>
M. Cyril FOURNY <i>ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC</i>	M. Sébastien LAMPS <i>ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC</i>
M. Antoine VAUDREVILLE <i>UNITE SGP POLICE / FO</i>	M. Yann MENASRIA <i>UNITE SGP POLICE / FO</i>
M. Emmanuel TOPLAN <i>UNITE SGP POLICE / FO</i>	M. Maxime ETESSE <i>UNITE SGP POLICE / FO</i>

Article 3

Le Préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris* et qui prend effet le jour de la signature.

Fait le 9 mars 2015

Le Préfet de police,



Bernard BOUCAULT



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2015068-0004

signé par
par délégation, la Préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile- de- France,
préfecture de Paris

le 09 Mars 2015

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction de la modernisation et de l'administration
Bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la réglementation économique

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral
n ° 2014229-0009 du 14 août 2014 répartissant
les électeurs entre les bureaux de vote pour la
période comprise entre 1er mars 2015 et le 29
février 2016



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n° 2015068-0004
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2014226-0009 du 14 août 2014
répartissant les électeurs de Paris
entre les bureaux de vote pour la période comprise
entre le 1^{er} mars 2015 et le 29 février 2016

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu le code électoral et, notamment, ses articles L.12 à L.17 et R. 40 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014226-0009 du 20 août 2014 répartissant les électeurs de Paris;

Considérant la proposition du 20 janvier 2015 de la maire de Paris ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

A R R Ê T E :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2014226-0009 du 20 août 2014 répartissant les électeurs de Paris, est modifié en ses annexes pour le 16^{ème} arrondissement de la ville de Paris concernant les 24^{ème}, 26^{ème} et 35^{ème} bureaux, pour toute élection politique ayant lieu durant la période comprise entre la dernière clôture des listes électorales, soit le 1^{er} mars 2015 et la clôture suivante, soit le 29 février 2016,

L'adresse de chacun des bureaux de vote, ainsi que leur circonscription géographique sont indiquées dans les deux annexes au présent arrêté (*).

Article 2 : Le bureau de vote n° 1 de chaque arrondissement est le bureau centralisateur de chacun des vingt arrondissements de Paris, pour l'élection correspondante.

.../...

Article 3 : Dans le cas où il s'avère impossible de localiser à l'intérieur de l'arrondissement leur attache avec la circonscription d'un bureau de vote, les Français inscrits au registre des Français établis hors de France ayant sollicité leur inscription en vertu des dispositions de l'article L.12 du code électoral, les militaires de carrière ou liés par contrat susceptibles d'invoquer les mêmes dispositions et les personnes dans les conditions prévues par l'article 10 de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 modifiée, relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, sont inscrits sur la liste électorale du bureau de vote n° 1 de l'arrondissement concerné.

Article 4 : Les électeurs visés à l'article L.15 du code électoral, qui sollicitent leur inscription sur les listes électorales de Paris, sont inscrits sur la liste électorale du bureau de vote n° 54 du 12^{ème} arrondissement de Paris.

Article 5 : Tout citoyen qui ne peut fournir la preuve d'un domicile ou d'une résidence et auquel la loi n'a pas fixé une commune de rattachement, visé à l'article L.15-1 du code électoral, est inscrit, sur sa demande, sur la liste électorale du bureau de vote de l'arrondissement dont dépend géographiquement l'organisme d'accueil agréé auquel il est rattaché.

Article 6 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur de la modernisation et de l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au maire de Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris, le **- 9 MARS 2015**

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris, et par délégation,

la préfète, secrétaire générale
de la préfecture de la région Ile de France
préfecture de Paris

Sophie BROCAS

(*) Les vingt annexes au présent arrêté sont consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris www.ile-de-france.gouv.fr rubrique la préfecture et vous/élections

BUREAUX DE VOTE			
Quartier	N°	Désignation	Adresse
MUETTE	1	MAIRIE D'ARRONDISSEMENT	71, avenue HENRI MARTIN
MUETTE	2	PETIT LYCEE JANSON DE SAILLY	20, rue DECAMPS
MUETTE	3	PETIT LYCEE JANSON DE SAILLY	20, rue DECAMPS
MUETTE	4	COLLEGE SAINT LOUIS DE GONZAGUE	12, rue Benjamin FRANKLIN
MUETTE	5	ECOLE ELEMENTAIRE	10, rue CHERNOVIZ
MUETTE	6	ECOLE MATERNELLE	25, rue de PASSY
MUETTE	7	COLLEGE	13, rue Eugène DELACROIX
MUETTE	8	MAIRIE D'ARRONDISSEMENT	71, avenue Henri MARTIN
MUETTE	9	MAIRIE D'ARRONDISSEMENT	71, avenue Henri MARTIN
MUETTE	10	MAIRIE D'ARRONDISSEMENT	71, avenue Henri MARTIN
MUETTE	11	ECOLE ELEMENTAIRE	15, rue des BAUCHES
MUETTE	12	ECOLE MATERNELLE	5, rue Gustave ZEDE
MUETTE	13	ECOLE MATERNELLE	25, rue de PASSY
MUETTE	14	ECOLE ELEMENTAIRE	10, rue CHERNOVIZ
MUETTE	15	COLLEGE SAINT JEAN DE PASSY	72, rue RAYNOUARD
MUETTE	16	ECOLE ELEMENTAIRE	15, rue des BAUCHES
MUETTE	17	ECOLE MATERNELLE	5, rue Gustave ZEDE
MUETTE	18	LYCEE MOLIERE	38, rue de L'ASSOMPTION
MUETTE	19	LYCEE MOLIERE	38, rue de L'ASSOMPTION
AUTEUIL	20	ECOLE MATERNELLE	9, rue de BOULAINVILLIERS
AUTEUIL	21	LYCEE MOLIERE	38, rue de L'ASSOMPTION
AUTEUIL	22	ECOLE MATERNELLE	18, rue Serge PROKOFIEV
AUTEUIL	23	FOYER DES LYCEENNES	10, rue du DOCTEUR BLANCHE
AUTEUIL	24	LYCEE LA FONTAINE	8, rue MERYON
AUTEUIL	25	LYCEE JEAN-BAPTISTE SAY	8, rue CHARDON LAGACHE
AUTEUIL	26	LYCEE LA FONTAINE	8, rue MERYON
AUTEUIL	27	ORPHELINS APPRENTIS D'AUTEUIL	40, rue Jean de LA FONTAINE
AUTEUIL	28	ORPHELINS APPRENTIS D'AUTEUIL	40, rue Jean de LA FONTAINE
AUTEUIL	29	LYCEE MOLIERE	38, rue de L'ASSOMPTION
AUTEUIL	30	LYCEE JEAN-BAPTISTE SAY	8, rue CHARDON LAGACHE
AUTEUIL	31	LYCEE JEAN-BAPTISTE SAY	8, rue CHARDON LAGACHE
AUTEUIL	32	LYCEE JEAN-BAPTISTE SAY	8, rue CHARDON LAGACHE
AUTEUIL	33	LYCEE JEAN-BAPTISTE SAY	8, rue CHARDON LAGACHE
AUTEUIL	34	ECOLE ELEMENTAIRE	17, rue BOILEAU
AUTEUIL	35	LYCEE LA FONTAINE	8, rue MERYON
AUTEUIL	36	LYCEE CLAUDE BERNARD	6,2 boulevard MURAT
AUTEUIL	37	ECOLE ELEMENTAIRE	51, rue Michel-Ange
AUTEUIL	38	ECOLE ELEMENTAIRE	63, rue BOILEAU
AUTEUIL	39	ECOLE ELEMENTAIRE	63, rue BOILEAU
AUTEUIL	40	IUT UNIVERSITE RENE DESCARTES	143, avenue de VERSAILLES
AUTEUIL	41	LYCEE RENE CASSIN	185, avenue de VERSAILLES
AUTEUIL	42	ECOLE MATERNELLE	1, rue du SERGENT MAGINOT
AUTEUIL	43	LYCEE CLAUDE BERNARD	62, boulevard MURAT
AUTEUIL	44	ECOLE ELEMENTAIRE	1, rue du SERGENT MAGINOT
AUTEUIL	45	ECOLE MATERNELLE	1, rue du SERGENT MAGINOT
AUTEUIL	46	ECOLE ELEMENTAIRE	162, boulevard MURAT
AUTEUIL	47	ECOLE ELEMENTAIRE	1, rue du SERGENT MAGINOT
PORTE DAUPHINE	48	PETIT LYCEE JANSON DE SAILLY	20, rue DECAMPS
PORTE DAUPHINE	49	PETIT LYCEE JANSON DE SAILLY	20, rue DECAMPS

Quartier	N°	Désignation	Adresse
PORTE DAUPHINE	50	ECOLE MATERNELLE	130, rue de LONGCHAMPS
PORTE DAUPHINE	51	GYMNASE HENRY DE MONTHERLAND	32, boulevard LANNES
PORTE DAUPHINE	52	GYMNASE HENRY DE MONTHERLAND	32, boulevard LANNES
PORTE DAUPHINE	53	UNIVERSITE PARIS DAUPHINE	2, boulevard LANNES
PORTE DAUPHINE	54	UNIVERSITE PARIS DAUPHINE	2, boulevard LANNES
PORTE DAUPHINE	55	ECOLE ELEMENTAIRE	50 rue des BELLES FEUILLES
PORTE DAUPHINE	56	ECOLE ELEMENTAIRE	3, impasse des BELLES FEUILLES
PORTE DAUPHINE	57	ECOLE ELEMENTAIRE	3, impasse des BELLES FEUILLES
CHAILLOT	58	ECOLE ELEMENTAIRE	18, rue Paul VALERY
CHAILLOT	59	ECOLE ELEMENTAIRE	18, rue Paul VALERY
CHAILLOT	60	ECOLE ELEMENTAIRE	21, rue de L'AMIRAL HAMELIN
CHAILLOT	61	ECOLE ELEMENTAIRE	21, rue de L'AMIRAL HAMELIN
CHAILLOT	62	ECOLE ELEMENTAIRE	54, rue BOISSIERE
CHAILLOT	63	ECOLE ELEMENTAIRE	15, bis rue SAINT DIDIER
CHAILLOT	64	INSTITUT DE L'ASSOMPTION	8, rue de L'AMIRAL D'ESTAING
CHAILLOT	65	INSTITUT DE L'ASSOMPTION	8, rue de L'AMIRAL D'ESTAING

SECTIONNEMENT ACTUEL DU 16 ^{ème} ARRONDISSEMENT			
Liste des voies	Plage-Adresse		Bureau de vote
RUE DE L'ABBE GILLET	2	au 4	14
RUE DE L'ABBE GILLET	5	au 5	14
AVENUE ABBE ROUSSEL	1	au 9	28
AVENUE ABBE ROUSSEL	2	au 6	28
RUE ABEL FERRY	1	au 11	47
RUE ABEL FERRY	12	au 12	47
RUE ADOLPHE YVON	1	au 11	51
RUE ADOLPHE YVON	2	au 18	51
AVENUE ADRIEN HEBRARD	4	au 10	21
AVENUE ADRIEN HEBRARD	13	au 13	21
RUE AGAR	3	au 17	20
RUE AGAR	4	au 16	20
RUE ALBERIC MAGNARD	1	au 23	10
RUE ALBERIC MAGNARD	2	au 16	10
AVENUE ALBERT DE MUN	2	au 8	64
AVENUE ALBERT DE MUN	3	au 9	64
RUE DE L'ALBONI	1	au 7	5
RUE DE L'ALBONI	4	au 8	5
SQUARE ALBONI	2	au 22	5
SQUARE ALBONI	9	au 11	5
RUE ALFRED BRUNEAU	1	au 9	12
RUE ALFRED BRUNEAU	2	au 8	12
SQUARE ALFRED CAPUS	1	au 1	35
SQUARE ALFRED CAPUS	2	au 2	35
RUE ALFRED DEHODENCQ	3	au 13	10
RUE ALFRED DEHODENCQ	4	au 18	10
SQUARE ALFRED DEHODENCQ	3	au 5	10
SQUARE ALFRED DEHODENCQ	6	au 6	10
SQUARE DES ALISCAMPS	1	au 1	24
SQUARE DES ALISCAMPS	2	au 2	24
PLACE DE L'ALMA	1	au 1 bis	64
AVENUE ALPHAND	1	au 5	58
AVENUE ALPHAND	2	au 14	58
AVENUE ALPHONSE XIII	1	au 9	14
AVENUE ALPHONSE XIII	4	au 10	14
BOULEVARD DE L'AMIRAL BRUIX	11	au 39	54
BOULEVARD DE L'AMIRAL BRUIX	49	au 85	53
BOULEVARD DE L'AMIRAL BRUIX	50	au 62	53
RUE DE L'AMIRAL CLOUE	1	au 3	30
RUE DE L'AMIRAL CLOUE	2	au 4	30
RUE DE L'AMIRAL COURBET	1	au 9	57
RUE DE L'AMIRAL COURBET	2	au 4	57
RUE DE L'AMIRAL COURBET	6	au 8	56
RUE DE L'AMIRAL D'ESTAING	1	au 25	65
RUE DE L'AMIRAL D'ESTAING	2	au 12	65
RUE D'ANDIGNE	2	au 18	10

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
RUE D'ANDIGNE	15 au 15	10
RUE ANDRE COLLEDEBOEUF	1 au 5	27
RUE ANDRE COLLEDEBOEUF	4 au 6	27
RUE ANDRE PASCAL	9 au 9	10
BOULEVARD ANDRE MAUROIS	1 au 1	54
BOULEVARD ANDRE MAUROIS	2 au 8	54
RUE D'ANKARA	3 au 15	15
RUE D'ANKARA	6 au 16	5
RUE DE L'ANNONCIATION	2 au 42	13
RUE DE L'ANNONCIATION	3 au 17	15
RUE DE L'ANNONCIATION	19 au 39	12
RUE ANTOINE ARNAULD	1 au 5	17
SQUARE ANTOINE ARNAULD	3 au 3 bis	17
RUE ANTOINE ROUCHER	2 au 18	31
RUE D'ARGENTINE	1 au 13	60
RUE D'ARGENTINE	2 au 8	60
RUE DE L'ARIOSTE	3 au 3	43
RUE DE L'ASSOMPTION	1 au 31	21
RUE DE L'ASSOMPTION	4 au 56	19
RUE DE L'ASSOMPTION	43 au 83	22
RUE DE L'ASSOMPTION	62 au 94	18
RUE DE L'ASSOMPTION	89 au 93	23
RUE AUGUSTE MAQUET	1 au 5	40
RUE AUGUSTE MAQUET	2 au 12	40
RUE AUGUSTE VACQUERIE	1 au 29	61
RUE AUGUSTE VACQUERIE	2 au 26	61
RUE D'AUTEUIL	2 au 44	33
RUE D'AUTEUIL	3 au 43	33
RUE D'AUTEUIL	47 au 77	25
RUE D'AUTEUIL	48 au 78	25
SQUARE DE L'AVENUE DU BOIS	1 au 5	58
SQUARE DE L'AVENUE DU BOIS	2 au 4	58
SQUARE DE L'AVENUE FOCH	1 au 23	53
SQUARE DE L'AVENUE FOCH	2 au 24 bis	53
PLACE DE BARCELONE	2 au 4	31
RUE DE BASSANO	1 au 21	61
RUE DE BASSANO	2 au 32	61
RUE BASTIEN LEPAGE	1 au 7	33
RUE BASTIEN LEPAGE	4 au 4	33
RUE DES BAUCHES	1 au 15	16
RUE DES BAUCHES	4 au 16	16
BOULEVARD DE BEAUSEJOUR	1 au 31	11
BOULEVARD DE BEAUSEJOUR	35 au 69	18
VILLA DE BEAUSEJOUR	3 au 5	11
VILLA DE BEAUSEJOUR	4 au 6	11
RUE BEETHOVEN	1 au 9	5
RUE BEETHOVEN	2 au 4	5

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
IMPASSE DES BELLES FEUILLES	1 au 3	55
IMPASSE DES BELLES FEUILLES	2 au 4	55
RUE DES BELLES FEUILLES	1 au 45	49
RUE DES BELLES FEUILLES	2 au 36	49
RUE DES BELLES FEUILLES	42 au 80	55
RUE DES BELLES FEUILLES	47 au 83	55
RUE DE BELLOY	1 au 9	61
RUE DE BELLOY	2 au 10	61
RUE BENJAMIN GODARD	1 au 11	52
RUE BENJAMIN GODARD	2 au 8	52
RUE BENJAMIN FRANKLIN	1 au 33	4
RUE BENJAMIN FRANKLIN	4 au 18	4
RUE BENOUVILLE	1 au 13	55
RUE BENOUVILLE	2 au 10 bis	55
HAMEAU BERANGER	3 au 5 bis	21
HAMEAU BERANGER	4 au 6	21
RUE BERLIOZ	1 au 23	54
RUE BERLIOZ	2 au 26	54
HAMEAU BOILEAU	1 bis au 49	38
HAMEAU BOILEAU	2 au 38	38
RUE BOILEAU	1 au 49	34
RUE BOILEAU	2 au 46	34
RUE BOILEAU	48 au 58	38
RUE BOILEAU	53 bis au 65	38
RUE BOILEAU	75 au 97	41
RUE BOILEAU	82 au 106	41
VILLA BOILEAU	1 au 5	34
VILLA BOILEAU	4 au 6	34
RUE DU BOIS DE BOULOGNE	1 au 11 bis	58
RUE DU BOIS DE BOULOGNE	2 au 10	58
RUE BOIS LE VENT	5 au 7	12
RUE BOIS LE VENT	6 au 38	11
RUE BOIS LE VENT	11 au 29	11
RUE BOISSIERE	1 au 29	65
RUE BOISSIERE	2 au 34	65
RUE BOISSIERE	31 au 33	63
RUE BOISSIERE	35 au 81	62
RUE BOISSIERE	36 au 82	62
VILLA BOISSIERE	1 au 5	63
VILLA BOISSIERE	2 au 8	63
RUE BOSIO	1 au 13	26
RUE BOSIO	4 au 6	26
AVENUE BOUDON	2 au 14	28
AVENUE BOUDON	3 au 13	28
AVENUE DE BOUFFLERS	1 au 25	25
AVENUE DE BOUFFLERS	4 au 4	25
HAMEAU DE BOULAINVILLIERS	7 au 29	19

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
HAMEAU DE BOULAINVILLIERS	14 au 20	19
RUE DE BOULAINVILLIERS	7 au 13	20
RUE DE BOULAINVILLIERS	14 au 24 bis	19
RUE DE BOULAINVILLIERS	17 au 27	19
RUE DE BOULAINVILLIERS	26 au 34	16
RUE DE BOULAINVILLIERS	33 au 43	16
RUE DE BOULAINVILLIERS	40 bis au 50	12
RUE DE BOULAINVILLIERS	45 au 65	11
RUE DE BOULAINVILLIERS	56 au 60	11
RUE DU BOUQUET DE LONGCHAMP	1 au 25	64
RUE DU BOUQUET DE LONGCHAMP	2 au 22	64
SQUARE DE LA BRESSE	1 au 5	46
SQUARE DE LA BRESSE	2 au 6	46
RUE BRIGNOLE	1 au 5	65
RUE BRIGNOLE	2 au 2	65
AVENUE BUGEAUD	1 au 9	57
AVENUE BUGEAUD	2 au 42	56
AVENUE BUGEAUD	11 au 47	56
AVENUE BUGEAUD	46 ter au 50	53
AVENUE BUGEAUD	51 au 61	53
RUE DU BUIS	2 au 8	33
AVENUE DE CAMOENS	1 au 7	4
AVENUE DE CAMOENS	2 au 12	4
RUE DU CAPITAINE OLCHANSKI	1 au 3	26
RUE DU CAPITAINE OLCHANSKI	2 au 6	26
IMPASSE DES CARRIERES	1 au 5	13
IMPASSE DES CARRIERES	2 au 4	13
RUE DE CHAILLOT	1 au 53	65
RUE DE CHAILLOT	2 au 30	65
SQUARE CHAILLOT	1 au 1	65
SQUARE CHAILLOT	2 au 2	65
AVENUE DES CHALETS	3 au 11	18
AVENUE DES CHALETS	4 au 8	18
RUE CHALGRIN	1 au 15	60
RUE CHALGRIN	2 au 40	60
RUE CHAMFORT	2 au 2	27
PLACE DU CHANCELIER ADENAUER	1 au 7	53
RUE CHANEZ	1 au 37	35
RUE CHANEZ	2 au 2	35
VILLA CHANEZ	1 au 7	35
VILLA CHANEZ	2 au 8	35
AVENUE CHANTEMESSE	1 au 7	52
AVENUE CHANTEMESSE	2 au 2	52
RUE CHAPU	2 au 12	41
RUE CHAPU	3 au 3	41
RUE CHARDIN	1 au 11 bis	5
RUE CHARDIN	6 au 6	5

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
RUE CHARDON LAGACHE	1 au 25 bis	32
RUE CHARDON LAGACHE	8 au 28	33
RUE CHARDON LAGACHE	27 au 79	38
RUE CHARDON LAGACHE	32 au 72	38
RUE CHARDON LAGACHE	82 au 100	41
RUE CHARDON LAGACHE	83 au 101	41
RUE CHARLES DICKENS	1 au 7	14
RUE CHARLES DICKENS	4 au 4	14
SQUARE CHARLES DICKENS	5 au 7	14
SQUARE CHARLES DICKENS	6 au 8	14
RUE CHARLES LAMOUREUX	1 au 7 bis	55
RUE CHARLES LAMOUREUX	2 au 4	55
RUE CHARLES MARIE WIDOR	1 au 3	41
RUE CHARLES MARIE WIDOR	2 au 8	41
RUE CHARLES TELLIER	1 au 13	46
RUE CHARLES TELLIER	2 au 12	46
RUE CHERNOVIZ	1 au 15	14
RUE CHERNOVIZ	2 au 12	14
VILLA CHEYSSON	2 au 18	45
RUE CIMAROSA	1 au 17	62
RUE CIMAROSA	2 au 14	62
RUE DE CIVRY	1 au 19	37
RUE DE CIVRY	2 au 16	36
RUE DE CIVRY	21 au 25	43
RUE DE CIVRY	22 au 32	43
RUE CLAUDE CHAHU	1 au 7	13
RUE CLAUDE CHAHU	4 au 8	6
RUE CLAUDE CHAHU	11 au 11	6
VILLA CLAUDE LORRAIN	5 au 17	42
VILLA CLAUDE LORRAIN	8 au 10	42
RUE CLAUDE LORRAIN	10 au 36	42
RUE CLAUDE LORRAIN	11 au 55	42
RUE CLAUDE TERRASSE	8 au 48	46
RUE CLAUDE TERRASSE	11 bis au 55	46
AVENUE DU COLONEL BONNET	1 au 15	15
AVENUE DU COLONEL BONNET	2 au 16	15
AVENUE DU COLONEL BONNET	17 au 17	12
AVENUE DU COLONEL BONNET	18 au 18	12
RUE DU COMMANDANT GUILBAUD	10 au 24	44
RUE DU COMMANDANT MARCHAND	1 au 11	54
RUE DU COMMANDANT MARCHAND	2 au 22	54
RUE DU COMMANDANT SCHLOESING	2 au 8	3
RUE DU CONSEILLER COLLIGNON	1 au 23	10
RUE DU CONSEILLER COLLIGNON	6 au 14	10
RUE COPERNIC	1 au 51	62
RUE COPERNIC	2 au 16	62
RUE COPERNIC	18 au 54	59

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
VILLA COPERNIC	1 au 7	59
VILLA COPERNIC	2 au 4	59
RUE COROT	2 au 8	33
RUE CORTAMBERT	8 au 32	2
RUE CORTAMBERT	9 au 35	2
RUE CORTAMBERT	36 au 68	7
RUE CORTAMBERT	37 au 55	7
RUE CREVAUX	1 au 9	56
RUE CREVAUX	2 au 14	56
RUE DE LA CURE	4 au 20	22
RUE DANGEAU	3 au 5	27
RUE DANGEAU	4 au 8	27
RUE DAUMIER	1 au 15	46
RUE DAUMIER	6 au 14	40
RUE DAVIOUD	1 au 17	17
RUE DAVIOUD	12 au 14	17
RUE DAVIOUD	22 au 34	19
RUE DAVIOUD	27 au 37	19
PORT DEBILLY	1 au 1	64
RUE DEBROUSSE	1 au 7	64
RUE DEBROUSSE	2 au 6	64
RUE DECAMPS	1 au 17	48
RUE DECAMPS	2 au 28	49
RUE DECAMPS	19 au 29	49
RUE DECAMPS	37 au 57	2
RUE DECAMPS	38 au 52	2
RUE DEGAS	2 au 2	29
RUE DEGAS	3 au 11	30
RUE DEGAS	8 au 12	30
BOULEVARD DELESSERT	3 au 23	5
BOULEVARD DELESSERT	6 bis au 10	4
RUE DESAUGIERS	1 au 5	33
RUE DESBORDES VALMORE	4 au 50	8
RUE DESBORDES VALMORE	5 au 15	7
RUE DESBORDES VALMORE	19 au 31	8
AVENUE DESPREAUX	23 au 49	38
AVENUE DESPREAUX	24 au 48	38
VILLA DIETZ MONNIN	2 au 28	45
VILLA DIETZ MONNIN	3 au 23	45
RUE DU DOCTEUR BLANCHE	3 au 49	23
RUE DU DOCTEUR BLANCHE	4 au 56	23
RUE DU DOCTEUR BLANCHE	51 au 57	26
SQUARE DU DOCTEUR BLANCHE	3 au 57	26
SQUARE DU DOCTEUR BLANCHE	6 au 34	26
RUE DU DOCTEUR GERMAIN SEE	7 au 19	15
RUE DU DOCTEUR GERMAIN SEE	18 au 24	15
PLACE DU DOCTEUR HAYEM	1 au 1	21

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
PLACE DU DOCTEUR PAUL MICHAUX	6 au 14	44
AVENUE DODE DE LA BRUNERIE	2 au 26	47
RUE DU DOME	1 au 11	60
RUE DU DOME	2 au 14	60
RUE DONIZETTI	2 au 6	25
RUE DONIZETTI	3 au 5	25
RUE DOSNE	1 au 17	56
RUE DOSNE	2 au 14	56
RUE DUBAN	1 au 15	12
RUE DUBAN	2 au 22	12
RUE DUFRENOY	1 au 29	52
RUE DUFRENOY	2 au 26	52
VILLA DUFRESNE	4 au 14	46
VILLA DUFRESNE	5 au 21	46
RUE DUMONT D'URVILLE	1 au 53	61
RUE DUMONT D'URVILLE	2 au 38	61
CITE DUPLAN	1 au 5	58
CITE DUPLAN	2 au 4	58
VILLA DUPONT	1 au 29	54
VILLA DUPONT	2 au 30	54
RUE DURET	1 au 35	58
RUE DURET	2 au 38	58
RUE DES EAUX	1 au 7 bis	5
RUE DES EAUX	2 ter au 12	5
SQUARE DES ECRIVAINS COMBATTANTS MORTS POUR LA FRANCE	3 au 5	9
SQUARE DES ECRIVAINS COMBATTANTS MORTS POUR LA FRANCE	4 au 4	9
RUE EDMOND ABOUT	1 au 3	1
RUE EDMOND ABOUT	2 au 6	1
RUE EDOUARD FOURNIER	1 au 5	9
RUE EDOUARD FOURNIER	4 au 8	9
BOULEVARD EMILE AUGIER	2 au 12	10
BOULEVARD EMILE AUGIER	3 au 17	10
BOULEVARD EMILE AUGIER	14 au 46	8
BOULEVARD EMILE AUGIER	48 au 60	1
AVENUE EMILE BERGERAT	2 au 2	21
RUE EMILE MENIER	20 au 34	55
RUE EMILE MENIER	23 au 45	55
VILLA EMILE MEYER	1 au 25	45
VILLA EMILE MEYER	2 au 34	45
AVENUE ERLANGER	3 au 5	25
AVENUE ERLANGER	4 au 8	25
RUE ERLANGER	1 au 7	25
RUE ERLANGER	2 au 14	34
RUE ERLANGER	9 au 41	34
RUE ERLANGER	16 au 36	35

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
RUE ERLANGER	40 au 58	37
RUE ERLANGER	47 au 63	37
VILLA ERLANGER	4 au 4	34
AVENUE DE L'ERMITAGE	23 au 23	38
RUE ERNEST HEBERT	1 au 3	9
PLACE DES ETATS UNIS	1 au 19	61
PLACE DES ETATS UNIS	2 au 18	61
RUE EUGENE DELACROIX	3 au 19	2
RUE EUGENE DELACROIX	6 au 16	2
RUE EUGENE LABICHE	1 au 11	9
RUE EUGENE LABICHE	4 au 10	9
RUE EUGENE MANUEL	1 au 19	6
RUE EUGENE MANUEL	2 au 24	6
VILLA EUGENE MANUEL	4 au 4	6
VILLA EUGENE MANUEL	7 au 7 bis	6
RUE EUGENE POUBELLE	2 au 2	29
BOULEVARD EXELMANS	1 au 17	40
BOULEVARD EXELMANS	2 au 14	40
BOULEVARD EXELMANS	18 au 36	41
BOULEVARD EXELMANS	21 au 39 bis	41
BOULEVARD EXELMANS	40 au 66	38
BOULEVARD EXELMANS	41 au 69	42
BOULEVARD EXELMANS	68 au 108	37
BOULEVARD EXELMANS	71 au 99	37
BOULEVARD EXELMANS	105 au 135	36
BOULEVARD EXELMANS	110 au 144	35
AVENUE D'EYLAU	1 au 39	48
AVENUE D'EYLAU	2 au 36	48
VILLA D'EYLAU	1 au 11	60
VILLA D'EYLAU	2 au 14	60
RUE DE LA FAISANDERIE	1 au 63	53
RUE DE LA FAISANDERIE	2 au 54	53
RUE DE LA FAISANDERIE	58 au 98	52
RUE DE LA FAISANDERIE	67 au 107	52
RUE DE LA FAISANDERIE	100 au 128	51
RUE DE LA FAISANDERIE	113 au 131	51
VILLA DE LA FAISANDERIE	1 au 7	53
VILLA DE LA FAISANDERIE	2 au 8	53
RUE FANTIN LATOUR	2 au 16	40
RUE FANTIN LATOUR	3 au 25	40
RUE FAUSTIN HELIE	3 au 11	7
RUE FAUSTIN HELIE	4 au 12	8
RUE FELICIEN DAVID	4 au 6	29
RUE FELICIEN DAVID	9 au 9	29
RUE FELICIEN DAVID	12 au 34	30
RUE FELICIEN DAVID	13 au 33	30
AVENUE FELIX D'HERELLE	15 au 15	47

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
AVENUE FERDINAND BUISSON	14 au 14	44
BOULEVARD FLANDRIN	1 au 25	51
BOULEVARD FLANDRIN	2 au 22	51
BOULEVARD FLANDRIN	26 au 64	52
BOULEVARD FLANDRIN	27 au 63	52
BOULEVARD FLANDRIN	70 au 94	53
BOULEVARD FLANDRIN	91 au 91	53
VILLA FLORE	2 au 4	26
VILLA FLORE	3 au 5	26
RUE FLORENCE BLUMENTHAL	1 au 7	29
RUE FLORENCE BLUMENTHAL	2 au 6	29
AVENUE FOCH	1 au 27 bis	60
AVENUE FOCH	2 au 32	60
AVENUE FOCH	29 au 39	59
AVENUE FOCH	34 au 50	58
AVENUE FOCH	41 au 73	56
AVENUE FOCH	52 au 68	54
AVENUE FOCH	70 au 94	53
AVENUE FOCH	75 au 85	53
RUE FOUCAULT	1 au 3	64
RUE FOUCAULT	2 au 6	64
RUE FRANCISQUE SARCEY	2 au 6	6
RUE FRANCISQUE SARCEY	3 au 7	6
RUE FRANCOIS GERARD	19 au 43	28
RUE FRANCOIS MILLET	2 au 12	20
RUE FRANCOIS MILLET	11 au 11	20
RUE FRANCOIS PONSARD	1 bis au 11	10
RUE FRANCOIS PONSARD	4 au 12	10
RUE DE FRANQUEVILLE	1 au 15	10
RUE DE FRANQUEVILLE	2 au 14	10
RUE DE FRANQUEVILLE	24 au 28	9
AVENUE FREMIET	4 au 10	5
AVENUE FREMIET	5 au 9	5
RUE DES FRERES PERIER	1 au 3	64
RUE DES FRERES PERIER	2 au 6	64
RUE FRESNEL	1 au 33	64
RUE FRESNEL	2 au 18	64
RUE FREYCINET	1 au 25	65
RUE FREYCINET	2 au 28	65
RUE GALILEE	1 au 53	61
RUE GALILEE	2 au 50	61
RUE DE GALLIERA	1 au 1	65
RUE DE GALLIERA	2 au 10	65
RUE GASTON DE SAINT PAUL	2 au 8	64
RUE GASTON DE SAINT PAUL	9 au 9	64
RUE GAVARNI	3 au 11	6
RUE GAVARNI	6 au 8	6

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
RUE DU GENERAL APPERT	1 au 9	55
RUE DU GENERAL APPERT	2 au 10	55
RUE DU GENERAL APPERT	12 au 24	53
RUE DU GENERAL APPERT	19 au 25	53
RUE DU GENERAL AUBE	4 au 4	17
AVENUE DU GENERAL BALFOURIER	1 au 5	37
AVENUE DU GENERAL BALFOURIER	2 au 8	37
AVENUE DU GENERAL CLAVERY	14 au 24	47
RUE DU GENERAL CLERGERIE	1 au 11	56
RUE DU GENERAL CLERGERIE	2 au 10	57
AVENUE DU GENERAL DUBAIL	2 au 2	21
AVENUE DU GENERAL DUBAIL	5 au 5	21
RUE DU GENERAL DELESTRAINT	3 au 53	43
RUE DU GENERAL DELESTRAINT	6 au 54	43
RUE DU GENERAL GROSSETTI	1 au 5	46
RUE DU GENERAL LANGLOIS	3 au 5	2
RUE DU GENERAL LARGEAU	1 au 1	33
RUE DU GENERAL LARGEAU	2 au 4	28
RUE DU GENERAL MALLETERRE	4 au 18	47
RUE DU GENERAL MALLETERRE	15 au 19	47
AVENUE DU GENERAL MANGIN	1 au 7	15
AVENUE DU GENERAL MANGIN	2 au 18	15
RUE DU GENERAL NIOX	8 au 18	47
RUE DU GENERAL NIOX	9 au 17	47
RUE DU GENERAL ROQUES	3 au 5	44
AVENUE DU GENERAL SARRAIL	26 au 26	36
AVENUE DU GENERAL SARRAIL	31 au 41	36
PLACE DU GENERAL STEFANIK	3 au 3	44
PLACE DU GENERAL PATTON	61 bis au 61 ter	58
RUE GEORGE SAND	3 au 27	28
RUE GEORGE SAND	4 au 16	28
RUE GEORGE SAND	20 au 36	27
RUE GEORGE SAND	29 au 33	27
VILLA GEORGE SAND	1 au 3	27
VILLA GEORGE SAND	4 au 6	27
RUE GEORGES BIZET	1 au 29	65
RUE GEORGES BIZET	2 au 26	65
AVENUE GEORGES LAFONT	82 au 82	47
AVENUE GEORGES MANDEL	2 au 32	48
AVENUE GEORGES MANDEL	27 au 43	3
AVENUE GEORGES MANDEL	36 au 56	49
AVENUE GEORGES MANDEL	47 au 69	2
RUE GEORGES LEYGUES	1 au 1	9
RUE GEORGES LEYGUES	2 au 2	9
RUE GEORGES VILLE	1 au 9	59
RUE GEORGES VILLE	2 au 14	59
RUE GERICAULT	2 au 10	25

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
RUE GERICAULT	7 bis au 11 bis	25
RUE GIRODET	2 au 4	25
RUE GIRODET	3 au 3	25
RUE GOETHE	1 au 17	65
RUE GOETHE	2 au 14	65
AVENUE DE LA GRANDE ARMEE	1 au 61	60
AVENUE DE LA GRANDE ARMEE	63 au 89	58
RUE GREUZE	1 au 35	48
RUE GREUZE	2 au 38	48
RUE GROS	3 au 17	29
RUE GROS	10 au 14	20
RUE GROS	33 au 43	20
RUE GUDIN	1 au 17	44
RUE GUDIN	2 au 10	44
VILLA GUIBERT	1 au 15	8
VILLA GUIBERT	2 au 20	8
RUE GUICHARD	1 au 7	7
RUE GUICHARD	2 au 12	13
AVENUE GUSTAVE V DE SUEDE	2 au 2	64
RUE GUSTAVE COURBET	1 au 19	49
RUE GUSTAVE COURBET	2 au 32	49
RUE GUSTAVE NADAUD	4 au 6	8
RUE GUSTAVE NADAUD	7 au 7	10
RUE GUSTAVE ZEDE	2 au 18	17
RUE GUSTAVE ZEDE	3 au 15	17
RUE GUY DE MAUPASSANT	2 au 8	1
RUE GUY DE MAUPASSANT	3 au 7	1
RUE AMIRAL HAMELIN	1 au 19	65
RUE AMIRAL HAMELIN	2 au 36	65
RUE AMIRAL HAMELIN	21 au 33	61
RUE AMIRAL HAMELIN	40 au 48	61
RUE HENRI DE BORNIER	2 au 2	10
RUE HENRI DE BORNIER	3 au 5	10
RUE HENRI HEINE	2 au 6	27
RUE HENRI HEINE	3 au 9	27
RUE HENRI HEINE	15 au 45	26
RUE HENRI HEINE	18 au 26	22
AVENUE HENRI MARTIN	58 au 66	50
AVENUE HENRI MARTIN	68 au 98	51
AVENUE HENRI MARTIN	71 au 97	1
AVENUE HENRI MARTIN	101 au 115	9
SQUARE HENRY BATAILLE	2 au 4	23
SQUARE HENRY PATE	2 au 12	31
SQUARE HENRY PATE	11 au 13	31
RUE HERRAN	1 au 15	49
RUE HERRAN	2 au 12	49
VILLA HERRAN	1 au 9	50

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
VILLA HERRAN	2 au 18 bis	50
AVENUE D'IENA	1 au 1	64
AVENUE D'IENA	2 au 12	64
AVENUE D'IENA	7 au 23	65
AVENUE D'IENA	24 au 56	65
AVENUE D'IENA	35 au 67	61
AVENUE D'IENA	58 au 98	61
PLACE D'IENA	1 au 9	64
PLACE D'IENA	2 au 10	64
AVENUE INGRES	1 au 9	10
AVENUE INGRES	2 au 10	9
RUE ISABEY	3 au 5	25
RUE ISABEY	4 au 4	25
RUE JACQUES OFFENBACH	1 au 3	17
COUR JASMIN	3 au 9	27
RUE JASMIN	4 au 20 bis	27
RUE JASMIN	5 au 21	27
RUE JASMIN	24 au 40	26
RUE JASMIN	25 bis au 29	26
SQUARE JASMIN	1 au 11	27
RUE JEAN BOLOGNE	1 au 15	13
RUE JEAN BOLOGNE	10 au 16	13
RUE JEAN GIRAUDOUX	1 au 13	65
RUE JEAN GIRAUDOUX	2 au 14	65
RUE JEAN GIRAUDOUX	15 au 37	61
RUE JEAN GIRAUDOUX	16 au 36	61
RUE JEAN HUGUES	1 au 5	53
RUE JEAN HUGUES	2 au 6	53
PLACE JEAN MONNET	1 au 1	57
PLACE JEAN MONNET	2 au 2	55
PLACE JEAN MONNET	3 au 5	49
SQUARE JEAN PAUL LAURENS	4 au 4	21
RUE JEAN RICHEPIN	4 au 14	8
RUE JEAN RICHEPIN	9 au 9	8
VILLA JOCELYN	1 au 5	50
VILLA JOCELYN	2 au 6	50
RUE JOSEPH ET MARIE HACKIN	1 au 5	54
SQUARE JOUVENET	1 au 35	39
SQUARE JOUVENET	2 au 4	39
RUE JOUVENET	1 au 23	39
RUE JOUVENET	4 au 26	39
RUE JOUVENET	26 bis au 32 bis	38
RUE JOUVENET	29 au 39	38
RUE JULES CLARETIE	12 au 16	8
AVENUE JULES JANIN	1 au 15	8
AVENUE JULES JANIN	6 au 24	8
BOULEVARD JULES SANDEAU	3 au 17	10

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
BOULEVARD JULES SANDEAU	21 au 29	9
RUE KEPLER	1 au 13	61
RUE KEPLER	2 au 20	61
AVENUE KLEBER	1 au 53	61
AVENUE KLEBER	2 au 50	61
AVENUE KLEBER	52 au 88 bis	62
AVENUE KLEBER	55 au 57	65
AVENUE KLEBER	59 au 95	63
AVENUE KLEBER	90 au 120	63
HAMEAU LA FONTAINE	1 au 7	21
HAMEAU LA FONTAINE	4 au 8	21
RUE JEAN DE LA FONTAINE	1 au 35 bis	20
RUE JEAN DE LA FONTAINE	4 au 36	21
RUE JEAN DE LA FONTAINE	37 au 65 ter	28
RUE JEAN DE LA FONTAINE	40 au 66	20
RUE JEAN DE LA FONTAINE	67 au 87	33
RUE JEAN DE LA FONTAINE	68 au 88	27
RUE JEAN DE LA FONTAINE	94 au 106	28
RUE JEAN DE LA FONTAINE	112 au 122	25
SQUARE LA FONTAINE	1 au 3	20
SQUARE LA FONTAINE	2 au 6	20
AVENUE DE LA FRILLIERE	1 au 19	42
AVENUE DE LA FRILLIERE	4 au 20	42
RUE LALO	1 au 15	53
RUE LALO	2 au 28	53
SQUARE LAMARTINE	1 au 11	51
SQUARE LAMARTINE	2 au 6	51
AVENUE DE LAMBALLE	2 au 28	15
AVENUE DE LAMBALLE	7 au 29	15
RUE LANCRET	1 au 1	39
RUE LANCRET	6 au 10	39
BOULEVARD LANNES	1 au 9	53
BOULEVARD LANNES	2 au 14	53
BOULEVARD LANNES	11 au 37	52
BOULEVARD LANNES	30 au 38	52
BOULEVARD LANNES	39 au 77	51
BOULEVARD LANNES	40 au 60	51
RUE LA PEROUSE	1 au 37	61
RUE LA PEROUSE	2 au 54	61
RUE LARGILLIERE	1 au 5	11
RUE LARGILLIERE	2 au 4	11
RUE DE LASTEYRIE	1 au 7	56
RUE DE LASTEYRIE	2 au 4	56
RUE LAURENT PICHAT	1 au 9	54
RUE LAURENT PICHAT	2 au 14	54
RUE LAURISTON	1 au 55	61
RUE LAURISTON	2 au 24	60

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
RUE LAURISTON	26 au 60	59
RUE LAURISTON	57 au 65 bis	59
RUE LAURISTON	62 au 78 bis	62
RUE LAURISTON	67 au 99	62
RUE LAURISTON	80 au 108	63
RUE LAURISTON	101 au 119	63
RUE LAURISTON	110 au 122	48
RUE LAURISTON	121 au 131	48
RUE LECOMTE DU NOUY	2 au 8	43
RUE LECONTE DE LISLE	3 au 33	33
RUE LECONTE DE LISLE	4 au 28	28
RUE LECONTE DE LISLE	32 au 32	33
VILLA LECONTE DE LISLE	1 au 1	33
RUE LEKAIN	1 au 9	12
RUE LEKAIN	2 au 10	12
RUE LE MAROIS	4 au 22	45
RUE LE MAROIS	11 au 19	46
RUE LE MAROIS	27 au 45	45
RUE LE MAROIS	28 au 38	44
RUE LE MAROIS	49 au 57	44
RUE LE NOTRE	1 au 1	5
RUE LEO DELIBES	1 au 15	62
RUE LEO DELIBES	2 au 12	62
RUE LEONARD DE VINCI	1 au 27	59
RUE LEONARD DE VINCI	2 au 22	59
RUE LEON BONNAT	4 au 8	20
RUE LEON BONNAT	5 au 7	20
RUE LEONCE REYNAUD	1 au 13	65
RUE LEONCE REYNAUD	2 au 16	65
PLACE LEON DEUBEL	2 au 14	44
AVENUE LEON HEUZEY	3 au 7	31
AVENUE LEON HEUZEY	4 au 8	31
AVENUE LEOPOLD II	2 au 8	21
AVENUE LEOPOLD II	11 au 25	21
RUE LEROUX	1 au 23	59
RUE LEROUX	2 au 18	59
SQUARE LEROY BEAULIEU	2 bis au 4	21
RUE LE SUEUR	1 au 27	58
RUE LE SUEUR	2 au 30	60
RUE LE TASSE	1 au 9	4
RUE DU LIEUTENANT COLONEL DEPORT	1 au 1	44
RUE DU LIEUTENANT COLONEL DEPORT	2 au 4	44
RUE DE LONGCHAMP	1 au 37	64
RUE DE LONGCHAMP	2 au 36	64
RUE DE LONGCHAMP	38 au 62	63
RUE DE LONGCHAMP	43 au 53	63
RUE DE LONGCHAMP	59 au 89	48

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
RUE DE LONGCHAMP	64 au 84	48
RUE DE LONGCHAMP	86 au 112	49
RUE DE LONGCHAMP	91 au 103	49
RUE DE LONGCHAMP	105 au 129	50
RUE DE LONGCHAMP	118 au 144 bis	50
RUE DE LONGCHAMP	131 au 159	52
RUE DE LONGCHAMP	146 au 166	53
VILLA DE LONGCHAMP	1 au 9	63
VILLA DE LONGCHAMP	2 au 8	63
RUE DE LOTA	1 au 9	52
RUE DE LOTA	2 au 18	52
AVENUE LOUIS BARTHO	1 au 1	51
QUAI LOUIS BLEROT	1 au 21	29
QUAI LOUIS BLEROT	8 au 40	29
QUAI LOUIS BLEROT	42 au 64	30
QUAI LOUIS BLEROT	68 au 98	32
QUAI LOUIS BLEROT	102 au 146 bis	39
QUAI LOUIS BLEROT	158 au 182	40
RUE LOUIS BOILLY	2 au 2	9
RUE LOUIS BOILLY	3 au 9	9
RUE LOUIS DAVID	1 au 25	3
RUE LOUIS DAVID	6 au 20	3
RUE DE LUBECK	1 au 21 bis	65
RUE DE LUBECK	2 au 16	65
RUE DE LUBECK	18 au 42	64
RUE DE LUBECK	23 au 41	64
RUE LYAUTEY	1 au 41	14
RUE LYAUTEY	2 au 10	14
IMPASSE MARIE DE REGNIER	1 au 1	14
RUE DE MAGDEBOURG	1 au 15	63
RUE DE MAGDEBOURG	10 au 24	64
AVENUE DE MALAKOFF	115 au 161	54
AVENUE DE MALAKOFF	116 au 164	58
IMPASSE DE MALAKOFF	1 au 5	54
VILLA MALAKOFF	1 au 7 bis	63
VILLA MALAKOFF	2 au 6	63
SQUARE MALHERBE	1 au 3	35
SQUARE MALHERBE	2 au 2	35
RUE MALLET STEVENS	1 au 9	23
RUE MALLET STEVENS	4 au 10	23
RUE DE LA MANUTENTION	1 au 11	64
RUE DE LA MANUTENTION	2 au 2	64
BOULEVARD MARBEAU	30 au 32	53
BOULEVARD MARBEAU	32 bis au 40	54
RUE MARBEAU	1 au 23	54
RUE MARBEAU	2 au 28	54
AVENUE MARCEAU	1 au 51	65

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
AVENUE MARCEAU	55 au 87	61
AVENUE MARCEL DORET	3 au 5	44
AVENUE MARCEL DORET	4 au 6	44
AVENUE MARCEL PROUST	7 au 17	14
AVENUE MARCEL PROUST	12 au 12	14
AVENUE MARCEL PROUST	20 au 20	15
PLACE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	1 au 9	53
PLACE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	2 au 4	53
AVENUE DU MARECHAL FAYOLLE	1 au 25	53
AVENUE DU MARECHAL FAYOLLE	43 au 53	52
AVENUE DU MARECHAL FAYOLLE	55 au 65	51
AVENUE DU MARECHAL FRANCHET D'ESPEREY	5 au 21	23
AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY	1 au 25	24
AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY	27 au 53	35
AVENUE DU MARECHAL MAUNOURY	1 au 39	9
RUE MARIETTA MARTIN	1 au 5	11
RUE MARIETTA MARTIN	2 au 6	11
RUE DES MARRONNIERS	1 au 29	16
RUE DES MARRONNIERS	2 au 28	16
RUE MASPERO	3 au 11	10
RUE MASPERO	4 au 14	10
RUE MASSENET	1 au 21	13
RUE MASSENET	4 au 22	13
BOULEVARD MAURICE BARRES	1 au 1	54
RUE MAURICE BOURDET	5 au 5	29
RUE MERIMEE	1 au 11 bis	55
RUE MERIMEE	2 au 8	55
RUE MERYON	1 au 1	36
RUE MERYON	4 au 8	36
RUE MESNIL	1 au 29	57
RUE MESNIL	2 au 22	57
PLACE DE MEXICO	1 au 5	48
PLACE DE MEXICO	2 au 4	48
PLACE DE MEXICO	5 bis au 9	49
PLACE DE MEXICO	6 au 10	49
HAMEAU MICHEL ANGE	3 au 17	42
HAMEAU MICHEL ANGE	4 au 16	42
RUE MICHEL ANGE	1 au 33	34
RUE MICHEL ANGE	2 au 36	34
RUE MICHEL ANGE	37 au 65	37
RUE MICHEL ANGE	38 au 62	37
RUE MICHEL ANGE	64 au 98	42
RUE MICHEL ANGE	69 au 85	42
RUE MICHEL ANGE	91 au 139	45
RUE MICHEL ANGE	104 au 120	45
VILLA MICHEL ANGE	2 au 8	33
VILLA MICHEL ANGE	3 au 7	33

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
RUE MIGNARD	4 au 10	1
RUE MIGNARD	5 au 13	1
RUE MIGNET	1 au 3	28
RUE MIGNET	2 au 14	28
SQUARE MIGNOT	2 au 4	3
SQUARE MIGNOT	3 au 5	3
AVENUE MILLERET DE BROU	1 au 9	21
AVENUE MILLERET DE BROU	2 au 6	21
RUE MIRABEAU	1 au 35	32
RUE MIRABEAU	2 au 20	31
RUE DE LA MISSION MARCHAND	1 au 5	26
RUE DE LA MISSION MARCHAND	4 au 8	26
AVENUE MOLIERE	1 bis au 31	38
AVENUE MOLIERE	4 au 4	38
RUE MOLITOR	1 ter au 7	33
RUE MOLITOR	10 au 10	33
RUE MOLITOR	13 au 33	34
RUE MOLITOR	16 au 40	34
RUE MOLITOR	37 au 55	37
RUE MOLITOR	42 au 50	35
RUE MOLITOR	56 au 56	36
VILLA MOLITOR	3 au 29	38
VILLA MOLITOR	4 au 28	38
SQUARE DU MONT BLANC	1 au 5	30
SQUARE DU MONT BLANC	2 au 6	30
AVENUE DE MONTESPAN	1 au 11	50
AVENUE DE MONTESPAN	2 au 14	50
RUE DE MONTEVIDEO	1 au 33	52
RUE DE MONTEVIDEO	2 au 38	52
AVENUE DE MONTMORENCY	1 au 71	25
AVENUE DE MONTMORENCY	8 au 8	25
BOULEVARD DE MONTMORENCY	1 au 41	23
BOULEVARD DE MONTMORENCY	45 au 51	25
BOULEVARD DE MONTMORENCY	53 au 99	24
VILLA DE MONTMORENCY	10 au 10	25
RUE MONY	1 au 3	52
RUE MONY	2 au 4	52
AVENUE MOZART	1 au 13	11
AVENUE MOZART	8 au 10	11
AVENUE MOZART	14 au 46	17
AVENUE MOZART	15 au 29	17
AVENUE MOZART	39 au 57	19
AVENUE MOZART	48 bis au 56	19
AVENUE MOZART	58 au 78	22
AVENUE MOZART	59 au 79	22
AVENUE MOZART	80 au 96	27
AVENUE MOZART	81 au 113	27

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
AVENUE MOZART	106 au 130	26
AVENUE MOZART	119 au 137	26
SQUARE MOZART	2 au 8	17
SQUARE MOZART	3 au 11	17
VILLA MOZART	3 au 5	21
VILLA MOZART	4 au 4	21
CHAUSSÉE LA MUETTE	2 au 20	10
CHAUSSÉE LA MUETTE	11 au 17	11
BOULEVARD MURAT	3 au 63	36
BOULEVARD MURAT	14 au 56	36
BOULEVARD MURAT	62 au 62	43
BOULEVARD MURAT	82 au 128	44
BOULEVARD MURAT	83 au 107	43
BOULEVARD MURAT	117 au 129 bis	44
BOULEVARD MURAT	130 au 162	46
BOULEVARD MURAT	131 au 177	46
BOULEVARD MURAT	183 au 191	40
VILLA MURAT	2 au 14	46
VILLA MURAT	3 au 9	46
RUE DE MUSSET	1 au 9	39
RUE DE MUSSET	4 au 14	39
RUE DE MUSSET	15 bis au 15 bis	38
RUE DE MUSSET	20 au 20	38
RUE NARCISSE DIAZ	2 au 2	32
RUE NARCISSE DIAZ	3 au 9	32
AVENUE DES NATIONS UNIES	1 au 1	64
RUE NEWTON	1 au 11	61
RUE NEWTON	2 au 12	61
AVENUE DE NEW YORK	2 au 54 bis	64
AVENUE DE NEW YORK	60 au 66	5
RUE NICOLO	1 au 33	13
RUE NICOLO	2 au 28	13
RUE NICOLO	36 au 50	7
RUE NICOLO	43 au 51	7
RUE NICOLO	54 au 66	8
RUE NICOLO	59 au 69	8
RUE DE NOISIEL	1 au 3	55
RUE DE NOISIEL	2 au 6	55
RUE OCTAVE FEUILLET	1 au 23	10
RUE OCTAVE FEUILLET	2 au 24	10
RUE OCTAVE FEUILLET	27 au 39	9
RUE OCTAVE FEUILLET	30 au 30	9
RUE OSWALDO CRUZ	1 au 11	18
RUE OSWALDO CRUZ	2 au 12 bis	18
SQUARE DE PADIRAC	1 au 1	35
SQUARE DE PADIRAC	2 au 2	24
RUE PAJOU	1 au 9	11

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
AVENUE DU PARC DE PASSY	1 au 5	5
AVENUE DU PARC DE PASSY	6 au 6	5
AVENUE DU PARC DES PRINCES	1 au 1	43
AVENUE DU PARC DES PRINCES	23 au 31	44
AVENUE DU PARC DES PRINCES	30 au 30	44
RUE PARENT DE ROSAN	3 au 19	45
RUE PARENT DE ROSAN	4 au 18	45
RUE PARENT DE ROSAN	22 au 30	42
RUE PARENT DE ROSAN	25 au 39	42
PLACE DE PASSY	2 au 2	11
PLACE DE PASSY	3 au 3	14
PORT DE PASSY	1 au 9	5
RUE DE PASSY	2 au 16	6
RUE DE PASSY	7 au 31	6
RUE DE PASSY	18 au 68	13
RUE DE PASSY	39 au 67	13
RUE DE PASSY	71 au 101	11
RUE DE PASSY	74 au 80	7
VILLA PATRICE BOUDARD	3 au 3	20
VILLA PATRICE BOUDARD	4 au 4	20
RUE DES PATURES	3 au 7	29
RUE DES PATURES	4 ter au 8	29
RUE PAUL DELAROCHE	1 au 1	13
RUE PAUL DELAROCHE	2 au 4	13
AVENUE PAUL DOUMER	1 au 47	4
AVENUE PAUL DOUMER	2 au 48	3
AVENUE PAUL DOUMER	49 au 69	6
AVENUE PAUL DOUMER	56 au 60	6
AVENUE PAUL DOUMER	70 au 100	7
AVENUE PAUL DOUMER	71 au 93	7
RUE PAUL DUPUY	1 au 7	30
RUE PAUL DUPUY	2 au 8	30
RUE PAUL SAUNIERE	1 au 9	6
RUE PAUL SAUNIERE	2 au 6	6
RUE PAUL VALERY	1 au 41	59
RUE PAUL VALERY	2 au 24	59
RUE PAUL VALERY	26 au 48	60
RUE DES PERCHAMPS	3 au 21	33
RUE DES PERCHAMPS	6 au 6	33
RUE DES PERCHAMPS	24 au 44	28
RUE DES PERCHAMPS	37 au 37	28
RUE DU PERE BROTTIER	3 au 15	28
RUE DU PERE BROTTIER	10 au 10	28
RUE PERGOLESE	1 au 25	58
RUE PERGOLESE	2 au 22	58
RUE PERGOLESE	24 au 70	54
RUE PERGOLESE	27 au 63	54

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
AVENUE PERRICHONT	14 au 28	30
AVENUE PERRICHONT	15 au 29	30
RUE DE LA PETITE ARCHE	8 au 8	47
RUE PETRARQUE	11 au 21	3
RUE PETRARQUE	14 au 24	3
SQUARE PETRARQUE	4 au 10	3
SQUARE PETRARQUE	5 au 13	3
AVENUE DES PEUPLIERS	1 bis au 55	25
AVENUE DES PEUPLIERS	6 au 22	25
RUE PICCINI	1 au 15	58
RUE PICCINI	2 au 18	58
RUE PICOT	1 au 19	56
RUE PICOT	2 au 16	56
PLACE PIERRE BRISSON	1 au 1	65
PLACE PIERRE BRISSON	2 au 4	65
RUE PIERRE GUERIN	3 au 13	33
RUE PIERRE GUERIN	4 au 18	33
RUE PIERRE GUERIN	19 au 39	26
RUE PIERRE GUERIN	34 au 44	26
RUE PIERRE LOUYS	1 au 7	29
RUE PIERRE LOUYS	2 au 6	29
AVENUE PIERRE 1ER DE SERBIE	2 au 26	65
AVENUE PIERRE 1ER DE SERBIE	3 au 33	65
AVENUE DE POLOGNE	1 au 1	52
AVENUE DE POLOGNE	2 au 8	52
RUE DE POMEREU	1 au 21	55
RUE DE POMEREU	2 au 22	55
RUE DE LA POMPE	1 au 11	10
RUE DE LA POMPE	4 au 12	7
RUE DE LA POMPE	15 au 59	8
RUE DE LA POMPE	16 au 64	8
RUE DE LA POMPE	63 au 71	1
RUE DE LA POMPE	66 au 82	2
RUE DE LA POMPE	77 au 129	50
RUE DE LA POMPE	86 au 130	49
RUE DE LA POMPE	129 bis au 141	55
RUE DE LA POMPE	132 au 150	57
RUE DE LA POMPE	143 au 195	56
RUE DE LA POMPE	152 au 186	56
PLACE DE LA PORTE D'AUTEUIL	2 au 2	35
PLACE DE LA PORTE MOLITOR	1 au 1	36
PLACE DE LA PORTE DE PASSY	1 au 9	23
PLACE DE LA PORTE DE PASSY	4 au 4	9
PLACE DE LA PORTE DE SAINT CLOUD	2 au 8	44
PLACE DE LA PORTE DE SAINT CLOUD	5 au 5	44
AVENUE DES PORTUGAIS	2 au 2	61
AVENUE DES PORTUGAIS	5 au 5	61

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
PLACE POSSOZ	1 au 1	13
PLACE POSSOZ	6 au 6	7
RUE POUSSIN	2 au 8	26
RUE POUSSIN	3 au 41	25
RUE POUSSIN	10 au 56	25
RUE DE PRESBOURG	3 au 9 bis	61
RUE DE PRESBOURG	4 au 8 bis	61
RUE DE PRESBOURG	10 au 12	60
RUE DE PRESBOURG	11 au 21	60
AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY	1 au 1	5
AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY	4 au 44	5
AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY	80 au 100	15
AVENUE DU PRESIDENT WILSON	1 au 43	64
AVENUE DU PRESIDENT WILSON	8 au 34	64
AVENUE DU PRESIDENT WILSON	38 au 50	63
IMPASSE DES PRETRES	1 au 9	48
IMPASSE DES PRETRES	2 au 8	48
SQUARE RACAN	1 au 1	35
SQUARE RACAN	2 au 2	35
IMPASSE RACINE	14 bis au 14 bis	38
RUE RAFFAELLI	1 au 9	36
RUE RAFFAELLI	4 au 6	36
IMPASSE RAFFET	19 au 21	26
IMPASSE RAFFET	20 au 20	26
RUE RAFFET	1 au 35	26
RUE RAFFET	2 au 30	26
RUE RAFFET	37 au 43	24
RUE RAFFET	46 au 50	24
RUE DU RANELAGH	10 au 40	16
RUE DU RANELAGH	33 au 101	19
RUE DU RANELAGH	42 au 86	17
RUE DU RANELAGH	90 au 108	18
RUE DU RANELAGH	105 au 139	18
SQUARE DU RANELAGH	1 au 7	18
SQUARE DU RANELAGH	2 au 6	18
AVENUE RAPHAEL	2 bis au 36	9
AVENUE RAYMOND POINCARE	1 au 43	48
AVENUE RAYMOND POINCARE	2 au 56	63
AVENUE RAYMOND POINCARE	45 au 87	57
AVENUE RAYMOND POINCARE	58 au 78	62
AVENUE RAYMOND POINCARE	86 au 114	59
AVENUE RAYMOND POINCARE	89 au 111	56
RUE RAYNOUARD	2 au 44	14
RUE RAYNOUARD	3 au 25	14
RUE RAYNOUARD	29 au 55	15
RUE RAYNOUARD	48 au 72	15
RUE RAYNOUARD	65 au 71	16

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
RUE RAYNOUARD	74 au 96	16
SQUARE RAYNOUARD	1 au 3	14
SQUARE RAYNOUARD	2 au 4	14
AVENUE DU RECTEUR POINCARE	9 au 15	21
AVENUE DU RECTEUR POINCARE	10 au 26	21
RUE DE REMUSAT	1 au 29	31
RUE DE REMUSAT	2 au 14	31
RUE RENE BAZIN	3 au 13	22
RUE RENE BAZIN	4 au 12	22
AVENUE RENE BOYLESVE	2 au 20	14
AVENUE RENE BOYLESVE	3 au 19	14
RUE RIBERA	3 au 45	27
RUE RIBERA	4 au 16	20
RUE RIBERA	18 au 20	21
RUE RIBERA	34 au 52	27
PLACE RICHARD DE COUDENHOVE KALERGI	1 au 1	61
PLACE RICHARD DE COUDENHOVE KALERGI	2 au 2	61
RUE ROBERT LE COIN	2 au 6	17
RUE ROBERT LE COIN	3 au 9	17
RUE ROBERT TURQUAN	3 au 7	22
RUE ROBERT TURQUAN	4 au 6	22
SQUARE DE ROCAMADOUR	1 au 1	24
SQUARE DE ROCAMADOUR	2 au 2	24
AVENUE RODIN	1 au 5	1
AVENUE RODIN	2 au 4	1
PLACE RODIN	1 au 1	21
PLACE RODIN	2 au 2	21
RUE RUDE	1 au 7	60
RUE RUDE	2 au 6	60
RUE DES SABLONS	1 au 45	48
RUE DES SABLONS	2 au 18	49
RUE DES SABLONS	20 au 40	48
VILLA SAID	1 au 29	53
VILLA SAID	2 au 22	53
RUE DE SAIGON	1 au 9	60
RUE DE SAIGON	2 au 12	60
RUE SCHEFFER	1 au 11	4
RUE SCHEFFER	2 au 10	4
RUE SCHEFFER	20 au 38	3
RUE SCHEFFER	23 au 39	3
RUE SCHEFFER	40 au 46	2
RUE SCHEFFER	45 au 61	2
VILLA SCHEFFER	2 au 20	2
VILLA SCHEFFER	7 au 23	2
RUE SERGE PROKOFIEV	1 au 3	22
RUE SERGE PROKOFIEV	4 au 18	22
RUE DU SERGENT MAGINOT	1 au 1	44

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
RUE DU SERGENT MAGINOT	6 au 12	44
RUE DE SFAX	1 au 7	56
RUE DE SFAX	2 au 10	56
RUE DE SIAM	1 bis au 15	1
RUE DE SIAM	2 au 18	1
PASSAGE SINGER	1 bis au 7	12
PASSAGE SINGER	2 au 34	12
RUE SINGER	2 au 16	15
RUE SINGER	3 au 3	15
RUE SINGER	15 au 35	12
RUE SINGER	18 au 46	12
RUE SINGER	39 au 41	11
RUE SINGER	58 au 68	11
VILLA SOMMEILLER	1 au 11	46
VILLA SOMMEILLER	2 au 16	46
RUE DE SONTAY	1 au 15	56
RUE DE SONTAY	2 au 10	56
VILLA SOUCHIER	2 au 12	2
VILLA SOUCHIER	3 au 15	2
RUE DE LA SOURCE	3 au 13	27
RUE DE LA SOURCE	4 bis au 20	27
RUE DE LA SOURCE	19 au 23	26
RUE DE LA SOURCE	26 au 44	26
RUE SPONTINI	1 au 1	53
RUE SPONTINI	2 au 2	53
RUE SPONTINI	3 au 45	55
RUE SPONTINI	16 au 52 bis	55
RUE SPONTINI	47 au 67	50
RUE SPONTINI	60 au 80	52
VILLA SPONTINI	1 au 11	55
VILLA SPONTINI	2 au 40	55
AVENUE DU SQUARE	6 au 20	25
AVENUE DU SQUARE	7 au 23	25
BOULEVARD SUCHET	1 au 33 bis	9
BOULEVARD SUCHET	2 au 40	9
BOULEVARD SUCHET	37 au 45	10
BOULEVARD SUCHET	44 bis au 62	23
BOULEVARD SUCHET	47 au 49	23
BOULEVARD SUCHET	51 au 87	24
BOULEVARD SUCHET	92 au 108	24
BOULEVARD SUCHET	116 au 144	35
AVENUE DES SYCOMORES	2 au 50	25
AVENUE DES SYCOMORES	3 au 49	25
RUE SAINT DIDIER	1 au 25 bis	63
RUE SAINT DIDIER	2 au 30	63
RUE SAINT DIDIER	27 au 35	48
RUE SAINT DIDIER	32 au 76	57

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
RUE SAINT DIDIER	37 au 65	49
QUAI SAINT EXUPERY	8 au 8	47
AVENUE SAINT HONORE D'EYLAU	1 au 9	62
AVENUE SAINT HONORE D'EYLAU	2 au 8	62
RUE TALMA	3 au 11	12
RUE TALMA	8 au 10	12
PLACE TATTEGRAIN	2 au 6	51
AVENUE THEODORE ROUSSEAU	1 au 5 bis	21
AVENUE THEODORE ROUSSEAU	4 au 6	21
AVENUE THEOPHILE GAUTIER	1 au 15 bis	29
AVENUE THEOPHILE GAUTIER	2 au 24	20
AVENUE THEOPHILE GAUTIER	17 au 31	20
AVENUE THEOPHILE GAUTIER	26 au 60	28
AVENUE THEOPHILE GAUTIER	33 au 47	28
AVENUE THEOPHILE GAUTIER	55 au 59	33
AVENUE THEOPHILE GAUTIER	62 au 66	33
SQUARE THEOPHILE GAUTIER	2 au 8	31
SQUARE THEOPHILE GAUTIER	5 au 7	31
RUE THIERS	1 au 5	50
RUE THIERS	2 au 8	50
SQUARE THIERS	1 au 7	50
SQUARE THIERS	2 au 8	50
AVENUE DES TILLEULS	1 au 29	25
AVENUE DES TILLEULS	2 au 54	25
PLACE DE TOKYO	2 au 6	64
SQUARE TOLSTOI	1 au 1	24
RUE DE LA TOUR	1 au 37	6
RUE DE LA TOUR	4 au 54	6
RUE DE LA TOUR	49 au 75	7
RUE DE LA TOUR	62 au 72 bis	7
RUE DE LA TOUR	74 au 110	2
RUE DE LA TOUR	79 au 101	8
RUE DE LA TOUR	109 au 141	1
RUE DE LA TOUR	112 au 142	1
VILLA DE LA TOUR	2 au 8	2
VILLA DE LA TOUR	5 au 5	2
RUE DE TRAKTIR	1 au 3	60
RUE DE TRAKTIR	2 au 4	60
PLACE DU TROCADERO ET DU 11 NOVEMBRE	1 au 1	63
PLACE DU TROCADERO ET DU 11 NOVEMBRE	4 au 4	63
PLACE DU TROCADERO ET DU 11 NOVEMBRE	17 au 17	4
SQUARE DU TROCADERO	2 au 6	3
SQUARE DU TROCADERO	3 au 5	3
SQUARE DE ' UNION	1 au 1	63
SQUARE D'URFE	1 au 1	35
SQUARE D'URFE	2 au 2	35
PLACE DE L'URUGUAY	1 au 1	61

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
RUE VAN LOO	1 au 23	40
RUE VAN LOO	2 au 14	40
RUE DE VARIZE	2 bis au 8	42
RUE DE VARIZE	5 au 25	43
RUE DE VARIZE	12 au 24	43
PLACE DU VENEZUELA	1 au 3	59
PLACE DU VENEZUELA	2 au 4	59
RUE VERDERET	2 au 8 bis	33
RUE VERDI	3 au 3	10
RUE VERDI	4 au 4	10
AVENUE DE VERSAILLES	2 au 40	29
AVENUE DE VERSAILLES	9 au 39	29
AVENUE DE VERSAILLES	41 au 63	30
AVENUE DE VERSAILLES	42 au 58	30
AVENUE DE VERSAILLES	66 au 114 ter	32
AVENUE DE VERSAILLES	67 au 125	32
AVENUE DE VERSAILLES	118 au 130	39
AVENUE DE VERSAILLES	127 au 141	39
AVENUE DE VERSAILLES	134 au 188	41
AVENUE DE VERSAILLES	143 au 159	40
AVENUE DE VERSAILLES	165 au 193	41
AVENUE DE VERSAILLES	192 au 232	45
AVENUE DE VERSAILLES	197 au 213 bis	45
AVENUE DE VERSAILLES	217 au 219	44
AVENUE VICTOR HUGO	1 au 27	60
AVENUE VICTOR HUGO	2 au 46	60
AVENUE VICTOR HUGO	29 au 91	59
AVENUE VICTOR HUGO	48 au 72	59
AVENUE VICTOR HUGO	74 au 118	57
AVENUE VICTOR HUGO	93 au 119	57
AVENUE VICTOR HUGO	120 au 148	55
AVENUE VICTOR HUGO	125 au 125	55
AVENUE VICTOR HUGO	127 au 131	57
AVENUE VICTOR HUGO	133 au 151	55
AVENUE VICTOR HUGO	150 au 182	50
AVENUE VICTOR HUGO	153 au 189	50
AVENUE VICTOR HUGO	184 au 198	51
AVENUE VICTOR HUGO	195 au 201	51
PLACE VICTOR HUGO	1 au 1	59
PLACE VICTOR HUGO	2 au 4	59
PLACE VICTOR HUGO	3 au 5	62
PLACE VICTOR HUGO	6 au 12	57
PLACE VICTOR HUGO	7 au 9	57
VILLA VICTOR HUGO	1 au 5	55
VILLA VICTOR HUGO	2 au 10	55
RUE VICTORIEN SARDOU	2 au 12 bis	38
RUE VICTORIEN SARDOU	3 au 9	38

Liste des voies	Plage-Adresse	Bureau de vote
VILLA VICTORIEN SARDOU	1 au 15	38
VILLA VICTORIEN SARDOU	4 au 6	38
SQUARE VICTORIEN SARDOU	1 au 5	38
SQUARE VICTORIEN SARDOU	4 au 4	38
RUE DES VIGNES	3 au 21	15
RUE DES VIGNES	22 au 22	15
RUE DES VIGNES	27 au 49	12
RUE DES VIGNES	32 au 36	12
RUE DES VIGNES	58 au 64	11
RUE DES VIGNES	65 au 75	11
GRANDE AVENUE DE LA VILLA DE LA REUNION	1 au 25	39
GRANDE AVENUE DE LA VILLA DE LA REUNION	2 au 26	39
RUE VINEUSE	2 au 34	4
RUE VINEUSE	3 au 49	4
AVENUE VION WHITCOMB	2 au 16	18
AVENUE VION WHITCOMB	5 au 17	18
RUE VITAL	3 au 27	7
RUE VITAL	4 au 40	7
RUE VITAL	33 au 43	13
RUE VITAL	44 au 50	13
IMPASSE VOLTAIRE	17 au 17	38
IMPASSE VOLTAIRE	18 bis au 18 bis	38
RUE WEBER	1 au 25	54
RUE WEBER	2 au 24	54
RUE WILHEM	2 au 22	32
RUE WILHEM	7 au 11	32
RUE DE L'YVETTE	4 au 42	22
RUE DE L'YVETTE	7 au 27	22
RUE YVON VILLARCEAU	1 au 13	62
RUE YVON VILLARCEAU	2 au 10	62
ROUTE D'AUTEUIL AUX LACS	1 au 1	24
AVENUE DE LA PORTE D'AUTEUIL	1 au 1	35
BOULEVARD D'AUTEUIL	2 bis au 2 bis	35
ALLEE DU BORD DE L'EAU	1 au 15	9
ALLEE DU BORD DE L'EAU	2 au 22	9
ALLEE DU BORD DE L'EAU	62 au 62	24
ROUTE DU CHAMP D'ENTRAINEMENT	1 au 1	9
ROUTE DU CHAMP D'ENTRAINEMENT	12 au 12	9
AVENUE GORDON BENNETT	1 au 3	35
AVENUE GORDON BENNETT	2 au 6	35
CHEMIN DES GRAVILLIERS	1 au 1	24
AVENUE DE L'HIPPODROME	1 au 3	9
ROUTE DES LACS	1 au 1	54
ROUTE DES LACS A MADRID	1 au 1	54
ROUTE DES LACS A PASSY	1 au 1	9
AVENUE DU MAHATMA GANDHI	6 au 6	54
ROUTE DES MOULINS	1 au 1	9

Liste des voies	Plage-Adresse			Bureau de vote
ROUTE DE LA MUETTE A NEUILLY	1	au	1	54
PORTE DE NEUILLY	1	au	1	54
ROUTE DU POINT DU JOUR A BAGATELLE	1	au	1	9
ROUTE DE LA PORTE DES SABLONS A LA PORTE MAILLOT	1	au	1	54
ALLEE DE LA REINE MARGUERITE	80	au	80	24
AVENUE DE SAINT CLOUD	1	au	1	24
ROUTE DE SEVRES A NEUILLY	1	au	1	9
ROUTE DES TRIBUNES	1	au	1	9
ROUTE DES TRIBUNES	2	au	2	9